

ÉCONOMIE DE NOS COMMUNAUTÉS; BÂTIR UNE SEULE PORTE D'ENTRÉE POUR LES ENTREPRENEURS

Document d'orientation conjoint de la FQM / FCEI

27 septembre 2024



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le principal défenseur des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada. Avec plus de 97 000 membres, dont 21 000 au Québec, elle est la plus importante organisation sans but lucratif qui se consacre entièrement à la réussite des PME.

En tant qu'organisation non partisane, elle défend les priorités des PME auprès des politiciens et des décideurs afin qu'ils puissent influencer les lois et les politiques qui touchent les entreprises.

Les membres ont accès à une gamme complète de ressources spécialisées, y compris des consultations personnalisées avec les conseillers, pour faciliter la gestion de leur entreprise.

Ils bénéficient également de rabais exclusifs sur les produits et services de nos partenaires de confiance. Enfin, ils sont tenus informés des principaux enjeux, ce qui leur permet de se concentrer sur la gestion de leur entreprise.



TABLE DES MATIÈRES

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	2
LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE	3
Mots d'introduction	5
Présentation.....	7
Mise en contexte	8
Ce que veulent nos entrepreneurs	11
Un meilleur accès à l'écosystème de soutien	11
Une volonté réelle de travailler avec le monde municipal	12
Des processus d'affaires simplifiés	14
Du référencement facilité	15
Quelques propositions concrètes pour un meilleur écosystème.....	17
Conclusion.....	18



MOTS D'INTRODUCTION



À titre de président de la Table sur le développement local et régional de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), j'ai le plaisir de vous présenter notre troisième document d'orientation en matière de développement local. Pour cette édition, la FQM est heureuse de compter sur la collaboration de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), un partenaire important pour ses membres qui sont les principaux bénéficiaires des services de développement local de nos membres.

Depuis la publication des deux premiers documents d'orientation concernant le développement local, nos MRC ont réussi à déployer efficacement le réseau Accès Entreprise Québec, mis en place par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), répondant ainsi aux demandes de notre Fédération.

Durant la pandémie, le gouvernement du Québec a accordé sa confiance aux services locaux de développement, leur déléguant la gestion des programmes *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (PAUPME) et *Aide aux entreprises en régions en alerte maximale* (AERAM). Encore une fois, nos MRC et leurs organismes délégataires ont livré la marchandise au bénéfice de nos entrepreneurs locaux. En effet, je tiens à mentionner que les interventions menées par les MRC ont totalisé 568,6 M\$ et uniquement 8 M\$ ont dû être radiés pour l'ensemble du Québec, une perte de 1,4 % alors que des programmes similaires gérés par d'autres entités ont connu des taux de 10 %. Un immense merci aux équipes ancrées dans tous les territoires qui ont participé à cet effort soutenu et qui continuent d'accompagner nos entreprises jour après jour, avec compétence et efficacité, afin d'accroître notre richesse socioéconomique.

Je remercie également le MEIE de son écoute et sa confiance envers les services locaux de développement des MRC et la FQM. Votre collaboration en tant que partenaire économique du milieu municipal est fortement appréciée et nous souhaitons vivement poursuivre celle-ci. Le présent document d'orientation commun propose des gestes forts qui, nous en sommes convaincus, permettront d'optimiser l'écosystème d'accompagnement et de financement des entrepreneurs dans les régions du Québec, et ainsi bâtir une seule porte d'entrée pour eux.

M. LUC SIMARD

Président de la Table sur le développement local et régional
et membre du comité exécutif de la FQM
Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.



La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), forte de 97 000 membres à l'échelle du pays, dont 21 000 au Québec, nous représentons les propriétaires de petites et moyennes entreprises dans toutes les régions. Notre organisation travaille et utilise toutes les tribunes pour améliorer l'environnement d'affaires des PME afin qu'elles disposent de moyens équitables de développement, et ce, indistinctement de son territoire d'activité.

La collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est venue naturellement en constatant que sur de nombreux dossiers nous avons des lectures partagées, notamment sur l'environnement entrepreneurial de nos régions. La FCEI a publié d'importants rapports au cours des dernières années afin de mesurer les défis de nos entrepreneurs en région, mais aussi afin de dénicher les solutions préconisées par les PME. À titre illustratif, nous sommes intervenus sur le développement régional, la régionalisation de l'immigration, sur les services de développement locaux de développement et avons récemment publié une rétrospective régionalisée de notre Baromètre *des affaires* afin d'obtenir une lecture plus fine de l'état de nos PME sur le territoire québécois.

Lors du dépôt du dernier budget du gouvernement du Québec, il est devenu manifeste que le gouvernement envisage d'optimiser plusieurs programmes et aides gouvernementaux. Nous avons perçu l'occasion de travailler avec ceux qui représentent la « première ligne » en matière de services aux entrepreneurs afin d'accéder et d'être orientés dans l'écosystème mis en place par l'État québécois. Ce n'est pas un secret que cet écosystème de soutien est complexe et qu'il est temps d'assurer un référencement et un accès aux services gouvernementaux de développement économique plus équitable et efficace. Les propriétaires de PME, peu importe le territoire qu'ils habitent et bâtissent, doivent avoir un accès simple aux programmes leur étant destinés. La municipalité régionale de comté (MRC), d'un point de vue géographique et de capital humain, permet cette desserte équitable des entrepreneurs dans toutes nos régions. Nos résultats de sondage sont sans équivoque, ce sont 78 % des PME qui souhaitent voir le milieu municipal jouer un plus grand rôle dans le développement économique et près de 9 PME sur 10 veulent un renforcement d'un point d'accès de première ligne. Les PME le souhaitent, les MRC sont prêtes à assumer pleinement leur rôle dans l'écosystème et maintenant le gouvernement doit exploiter pleinement ce potentiel.

FRANÇOIS VINCENT

Vice-président, Québec

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

PRÉSENTATION

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCQI) échangent depuis maintenant plus d'un an sur les meilleures pratiques pour appuyer les entrepreneurs qui dynamisent l'économie de nos régions. Déjà la FCEI et la FQM ont produit des analyses sur l'efficacité de l'accompagnement des entrepreneurs, ce qui a permis d'élaborer des formations à l'intention des professionnels qui œuvrent sur le terrain.

Lors du dernier budget du gouvernement du Québec, le ministre des Finances a lancé un processus d'optimisation des dépenses gouvernementales étant donné l'important déficit auquel il est confronté. Dans les cibles identifiées, la révision de l'aide fiscale aux entreprises y figure. La FQM et la FCEI sont d'accord avec cette démarche puisque trop d'initiatives différentes sont mises en place et financées par le gouvernement, se positionnant trop souvent en concurrence avec des services d'accompagnement aux entrepreneurs déjà présents dans différentes communautés, s'éloignant ainsi de l'efficacité et des objectifs poursuivis.

Malgré l'existence d'une politique gouvernementale claire qui vise à faciliter l'accompagnement et le soutien des entrepreneurs via une porte d'entrée unique, le gouvernement maintient ou met sur pied des initiatives diverses dont l'efficacité sur le terrain, notamment au niveau de la synergie entre les acteurs, suscite des questionnements.

Au fil de leurs échanges, la FQM et la FCEI ont convenu de certains points :

- Dans plusieurs cas de figure, il est plus difficile, voire impossible, d'accompagner efficacement un entrepreneur à distance. Une organisation sans ramifications locales sur le terrain peut difficilement répondre seule aux besoins de l'ensemble de nos régions et à la diversité des besoins qui s'y trouvent. Administrer une offre de service d'accompagnement équitablement répartie, tant sur le plan qualitatif qu'au niveau de l'accessibilité, demeure un défi lorsque le personnel se trouve majoritairement concentré dans les grands centres urbains et non connecté quotidiennement sur les enjeux locaux. Dans ce contexte, plusieurs services de soutien aux entrepreneurs, appuyé par l'État, tendent rapidement vers l'inefficacité.
- La multiplication des initiatives de soutien créées et soutenues par le gouvernement engendre de la confusion, voire une forme de compétition malvenue entre intervenants économiques sur le territoire. C'est plutôt une nécessaire synergie entre les organisations qui doit être valorisée afin de remettre l'entrepreneur au centre des préoccupations. À titre illustratif, la collaboration établie entre la FQM, le CTEQ et le réseau des services locaux de développement des MRC, avec la complémentarité des programmes de prêt FLI-FLS et ceux du CTEQ, représente un bel exemple.
- L'écosystème de soutien aux entrepreneurs, financé par l'État québécois, doit être conçu en fonction des besoins de ces derniers et non selon certains objectifs organisationnels. Ainsi, la livraison des programmes gouvernementaux doit s'appuyer sur les instances avec lesquelles les entrepreneurs souhaitent travailler, mais également simplifier et faciliter la recherche des mesures de soutien économique qui sont déployées.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.



En ce sens, ce document d'orientation commun se veut une proposition au gouvernement du Québec pour une véritable optimisation de son action économique avec pour fondement une meilleure synergie de l'écosystème et l'exploitation du plein potentiel de la « première ligne » que sont les services locaux de développement des MRC ou de leurs organismes délégataires.

MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières années, la Fédération québécoise des municipalités et ses membres ont consacré des efforts considérables afin que les MRC et leurs services de développement économique local s'inscrivent comme la pierre angulaire du soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises, peu importe le territoire concerné.

De son côté, la FCEI a dédié plusieurs rapports de recherches à des enjeux régionaux, notamment au niveau des services offerts par l'État québécois. En effet, pour assurer une action gouvernementale régionale, il est important de bien répondre aux préoccupations des PME puisque toutes les régions du Québec comportent une part dominante de petites entreprises dans leur paysage entrepreneurial. En effet, les entreprises de moins de 50 employés représentent de 89 % à 97 % des établissements des différentes régions¹.

Par ailleurs, en mai 2021, la FCEI publiait un rapport² frappant quant à la perception des entrepreneurs concernant l'intendance relative aux décisions économiques prises pour les régions. La FCEI entend par «intendance économique» les notions liées à l'administration, à la prise de décision et à la gouvernance en développement économique régional. À cet égard, l'ordre de priorisation se déclinait comme suit pour l'ensemble des régions du Québec :

1. Permettre aux régions de déterminer elles-mêmes leurs priorités économiques (71 %)
2. Miser sur des fonds régionaux d'investissement autonomes (62 %)
3. Accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional (58 %)
4. Adopter des politiques et des programmes adaptés aux besoins de chaque région (56 %)

Notons également que l'une des conclusions principales de ce rapport concerne la perception des PME au niveau de la sensibilité du gouvernement du Québec aux réalités des PME situées dans les régions du Québec. Celle-ci s'avère relativement faible et décroît significativement plus la région se trouve éloignée des régions centrales. Incidemment, la présente démarche s'inscrit dans cette volonté issue des propriétaires de PME de mieux arrimer l'action gouvernementale en fonction d'une approche ancrée dans la diversité de ses territoires et la réalité avec laquelle composent naturellement nos entrepreneurs.

En 2020, avec la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ), le gouvernement du Québec a confié le rôle de « porte d'entrée » pour les entrepreneurs aux MRC, devenant ainsi le guichet d'accès aux services de soutien, de financement et de référencement vers les services spécialisés.

¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Portrait économique des régions du Québec, Édition 2023, p.41, (en ligne), https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2023.pdf

² Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Priorités des PME du Québec en matière de développement économique régional, mai 2021, (en ligne), <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/priorites-des-pme-du-quebec-en-matiere-de-developpement-economique-regionale>



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.



Pour parvenir à ces gains importants au bénéfice de nos collectivités et afin d'accroître le leadership municipal en termes de développement économique local, la FQM avait publié à l'époque deux documents d'orientation à ce sujet, en décembre 2019 et en mai 2022.

En marge de son Congrès annuel 2024 sous le thème *Bâtisseurs de nos régions*, la FQM présente son troisième document d'orientation sur le développement local, en collaboration avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), pour asseoir définitivement le rôle de porte d'entrée des MRC en matière de développement économique local.

Les entrepreneurs de nos milieux se retrouvent actuellement dans un écosystème d'accompagnement et de soutien encore trop complexe en raison de la multiplication des initiatives diverses censées leur venir en aide.

Ces initiatives sont mises en place par des organisations nationales soutenues financièrement par le gouvernement du Québec. AEQ a été créé pour amoindrir la confusion qui peut résulter de la situation, mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup à accomplir.

Devant ce constat, nous avons le devoir, comme *bâtisseurs de nos régions*, de passer à l'action afin d'offrir à nos entrepreneurs un écosystème de soutien et d'accompagnement simplifié, agile, efficient et en synergie avec les acteurs principaux déjà en place aux échelles régionale et nationale.

À travers un leadership municipal fort, nos MRC et leurs services de développement local doivent, une fois pour toutes, endosser le statut unique et reconnu de porte d'entrée en matière de services de première ligne aux entrepreneurs afin d'accéder et d'être orientés dans l'écosystème mis en place par l'État québécois.

Dans son Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 déposé en mai 2022, le gouvernement du Québec a reconfirmé le statut des MRC et de leurs organismes délégataires comme partenaires de choix en soulignant leur apport remarquable durant la pandémie de la COVID-19.

« À titre d'acteurs clés du développement économique local, les MRC devaient être mobilisées afin de répondre aux enjeux des entreprises affectées par la situation économique exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19. »

L'implication des MRC et des organismes de développement économique a permis de déployer rapidement et efficacement le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pour soutenir les entrepreneurs de toutes les régions du Québec.

En vertu de ce programme, les partenaires du gouvernement ont pu octroyer près de 14 000 aides financières, totalisant plus de 465 millions de dollars, afin d'appuyer les entreprises québécoises ayant d'importants besoins de liquidités durant cette crise sans précédent. »



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

En termes de bilan et en date de juillet 2024, ces interventions menées par les MRC et leurs organismes délégataires ont finalement totalisé 568,6 M\$ et uniquement 8 M\$ de cette somme ont dû être radiés pour l'ensemble du Québec.

Ce tour de force, malgré des contraintes logistiques importantes, a mis en lumière les importantes capacités techniques et organisationnelles de nos membres. Les MRC et leurs organismes délégataires ont clairement fait la démonstration que des services d'accompagnement efficaces aux entreprises sont un besoin essentiel à la vitalité de nos régions.

Ce processus de simplification de l'écosystème de soutien entrepreneurial doit avoir comme principes l'optimisation des deniers publics versés comme levier financier dans le développement économique local, la convergence du développement local vers les MRC ou leurs organismes délégataires, et la valorisation de la qualité de l'accompagnement des entrepreneurs.

Dans son exercice de révision des aides fiscales aux entreprises en cours et inscrit dans son processus d'optimisation de l'action de l'État au budget 2024-2025, le gouvernement du Québec compte récupérer 1 G\$ sur 5 ans dans le but de retrouver l'équilibre budgétaire. La FQM et la FCEI sont d'avis que la simplification de l'écosystème de soutien entrepreneurial doit être prise en compte à travers ce processus par le gouvernement, tout en continuant de contribuer à la prospérité des régions.



CE QUE VEULENT NOS ENTREPRENEURS

UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉCOSYSTÈME DE SOUTIEN

Un environnement propice à la croissance et au développement des entreprises est à la base d'une région ou d'une collectivité affichant une bonne santé socioéconomique. À travers cet environnement, un écosystème de soutien et d'accompagnement simplifié peut agir comme catalyseur de réussites en sensibilisant davantage les entrepreneurs locaux vers des actions et des investissements stratégiques. Il permet aussi d'améliorer les chances de succès des Québécoises et des Québécois, d'ici ou d'adoption, qui se lancent en affaires.

Ce constat, aussi évident soit-il, a été fait en 2017 par le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation et présenté dans son rapport *Agir ensemble – Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*³. Sous la présidence de Monique F. Leroux et composé de 32 leaders socioéconomiques du Québec, le Conseil affirmait dans son rapport que la simplification de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat était un accélérateur de succès pour la stimulation de la naissance et la croissance des entreprises.

Pourtant, encore en 2024, les entrepreneurs québécois se retrouvent dans un écosystème toujours complexe. Selon les données du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation datant de 2017 et celles plus récentes du Conseil de l'innovation du Québec, plus de 400 organismes, réseaux et regroupements composent l'axe de soutien de l'écosystème entrepreneurial présent au Québec. Ce nombre n'inclut pas la panoplie de programmes de financement et ceux en recherche et développement disponibles aux différents paliers gouvernementaux.

Il est donc nécessaire que le gouvernement du Québec cesse de financer de nouveaux réseaux d'organismes parallèles aux MRC ou de nouvelles initiatives ponctuelles qui ne font que gonfler l'écosystème de soutien entrepreneurial, tout en ajoutant une strate supplémentaire de confusion chez les entrepreneurs. Il faut remettre l'entrepreneur au centre de la démarche et l'accessibilité au cœur de toute stratégie gouvernementale.

Dans le cadre de la présente démarche, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, section Québec, a mené un sondage en ligne auprès des membres de la FCEI et d'entreprises clientes des MRC et de leurs organismes délégataires du 4 juin au 6 septembre 2024. Les résultats qui seront détaillés dans la présente section sont basés sur les réponses de 660 propriétaires de PME issus de tous les secteurs et de toutes les régions du Québec. À titre de comparaison, un échantillon probabiliste avec le même nombre de répondants aurait une marge d'erreur de +/-3,8 %, 19 fois sur 20.

Parmi les faits saillants du sondage, notons que 8 PME sur 10 jugent assez utile ou très utile une amélioration de l'accès aux services de consultation et de soutien pour les entreprises.

³ Le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation. (2017, septembre). Rapport : *Agir ensemble; Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*.

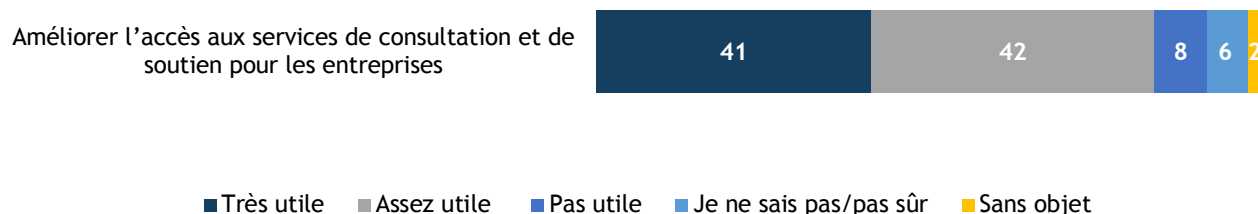


FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

Figure 1



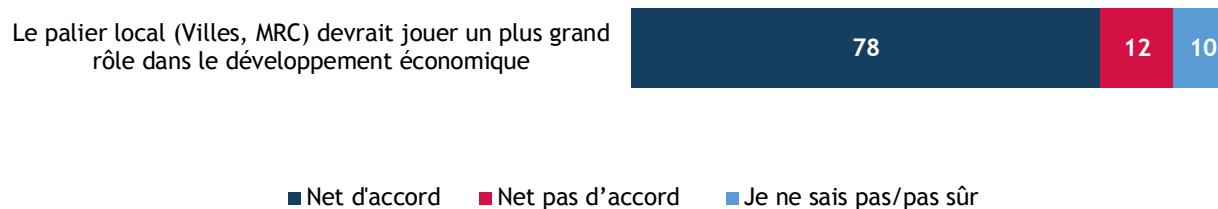
Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

Bien que la FQM soit consciente que les MRC et leurs organismes délégataires ne peuvent tout faire à eux seuls, elle juge primordial de consolider à l'intérieur de ces derniers le statut de porte d'entrée pour les entrepreneurs, tout en misant sur des services de référencement forts, en cohérence avec les besoins exprimés par les PME du Québec.

UNE VOLONTÉ RÉELLE DE TRAVAILLER AVEC LE MONDE MUNICIPAL

Les résultats du sondage de la FCEI indiquent que 78 % des entreprises souhaitent que le palier local joue un plus grand rôle dans le développement économique. Rappelons qu'à une question similaire posée en 2021 par la FCEI, ce sont 58 %⁴ des PME qui mentionnaient comme une priorité régionale de développement le fait d'accroître la capacité d'intervention économique des paliers municipal et régional. Tout indique que cette volonté des propriétaires de petites entreprises, loin de s'atténuer, semble prendre de l'ampleur.

Figure 2



Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

⁴ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Sondage Votre voix, mené en ligne auprès de 997 membres de la FCEI du Québec, entre le 12 et le 31 janvier 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

Notons que 87 % des répondants au sondage jugent utile de créer un point d'accès de première ligne bien identifié et bien outillé afin d'orienter les entrepreneurs vers les ressources qui pourraient répondre à leurs besoins. Ces résultats s'expliquent avec en filigrane la complexité de l'écosystème de soutien tel qu'explicité précédemment.

Par ailleurs, la connaissance des différents programmes et ressources leur étant destinés demeure un enjeu de taille pour les PME québécoises. À titre illustratif, dans un sondage mené en 2023 par la FCEI, seulement 30 %⁵ des propriétaires de PME ont une connaissance générale des crédits d'impôt mis en place par le gouvernement du Québec pour les aider. Fait marquant dans le même sondage; pour la moitié des PME, c'est le dirigeant de l'entreprise qui recueille les renseignements et présente les demandes de crédits d'impôt. Pour 3 PME sur 5, c'est une entreprise externe (ex. : un bureau de comptable) qui offre une expertise et un appui. Enfin, seulement 15 % des PME peuvent avoir un employé dédié à cette tâche. Cette réalité propre à la PME explique naturellement leur appétit pour un service de première ligne bien outillé pour les orienter vers les bonnes ressources.

Figure 3

Créer un point d'accès de première ligne bien identifié et bien outillé pour orienter les PME vers les ressources qui répondent à leurs besoins de base (outils, financement, etc.)



■ Très utile ■ Assez utile ■ Pas utile ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Sans objet

Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

Un autre élément en faveur d'une concrète reconnaissance des MRC à titre de services de première ligne s'avère l'appui de 76 % des PME sondées qui jugent utile que les MRC et leurs organismes délégataires en matière de services de développement économique soient ce point d'accès de première ligne. Ce résultat n'a rien d'étonnant considérant que selon un sondage⁶ de la FCEI mené en 2023, 75 % des répondants soulignent l'attitude positive des conseillers des services locaux de développement et 73 % soulignent la facilité d'accès aux agents.

⁵ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Sondage Votre Voix, mené en ligne auprès de 288 membres de la FCEI du Québec, entre le 7 et le 19 décembre 2023, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins +/-5,8 %, 19 fois sur 20.

⁶ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, sondage Votre Voix, mené en ligne du 10 au 25 août 2023, 618 répondants propriétaires de PME au Québec



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

Figure 4

Faire de la MRC (ou ses organisations déléguées, comme les services de développement économique locaux) le point d'accès de première ligne



Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n = 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

DES PROCESSUS D'AFFAIRES SIMPLIFIÉS

L'optimisation de l'écosystème de soutien entrepreneurial par la limitation d'initiatives, de programmes et d'organismes à l'intérieur de celui-ci sera aussi bénéfique pour l'allègement des processus d'affaires dans lesquels doivent naviguer les entrepreneurs.

Le fardeau administratif pesant sur les entreprises doit être atténué et limité. La numérisation des processus d'affaires et la baisse du nombre de parties prenantes potentielles s'inscrivent à l'intérieur de la volonté des services de développement des MRC de faciliter la vie quotidienne des entrepreneurs.

Rappelons que selon les données de la FCEI, le fardeau administratif et réglementaire est inversement proportionnel à la taille de l'entreprise. En effet, plus l'entreprise est petite, plus la paperasse est lourde. En 2020, le coût annuel de la réglementation⁷ et de la paperasserie pour les entreprises de moins de 5 employés au Canada s'élevait à 7 023 \$, soit 5 fois celui des entreprises comptant au moins 100 employés (1 237 \$).

La paperasserie a une incidence non seulement sur les coûts des entreprises, mais aussi sur le temps que leurs propriétaires consacrent à la conformité. Ici encore, le poids est plus lourd pour les petites entreprises. Les PME canadiennes de moins de 5 employés ont consacré en moyenne 165 heures par employé pour se conformer à la réglementation, tandis que les entreprises d'au moins 100 employés n'y ont consacré que 17 heures en moyenne.

Dans ce contexte il n'est pas étonnant que les répondants au sondage aient clairement fait part, à la hauteur de 86 %, qu'il serait utile d'accroître la numérisation des processus administratifs, par exemple, le simple envoi ou la signature de documents en ligne.

⁷ Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.



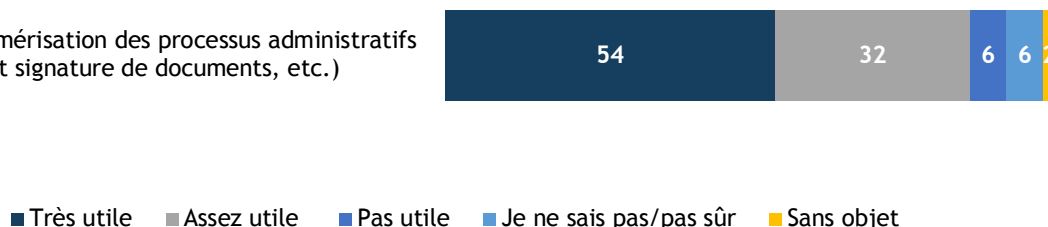
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

Figure 5

Accroître la numérisation des processus administratifs
(envoi et signature de documents, etc.)



Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

DU RÉFÉRENCEMENT FACILITÉ

L'arrivée d'Accès entreprise Québec a permis aux MRC et à leur personnel en développement économique de devenir maîtres dans le référencement vers les services spécialisés. Pensons, par exemple, aux organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) ou aux centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT).

Il s'agit d'un objectif clairement inscrit dans le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 du gouvernement du Québec qui vise, entre autres, à « implanter des pratiques efficaces de référencement entre les organismes de l'écosystème d'accompagnement et de financement des entrepreneurs ».

Dans le rapport Dufour *Renforcer le développement économique local*, présenté par le député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie lors de l'Assemblée des MRC de la FQM en mai 2024, les résultats divulgués confirmaient que l'accès à un guichet unique pour l'orientation vers les services appropriés figurait parmi les services les plus importants pour les entreprises interrogées. De plus, la connaissance des programmes et services de soutien offerts aux entreprises figure tête des attentes d'une PME envers un professionnel en développement économique local.

À ce chapitre, le sondage de la FCEI confirme ce besoin et les entrepreneurs souhaitent ce renforcement par une obligation de collaboration des organismes financés par l'État à travailler étroitement avec cette première ligne bien identifiée et outillée.

Figure 6

Faire en sorte que les organismes financés par le gouvernement collaborent avec le point d'accès de première ligne afin d'éviter l'autre aux entrepreneurs de chercher et de passer d'un organisme à l'autre



■ Très utile ■ Assez utile ■ Pas utile ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Sans objet

Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

Outre la collaboration et la synergie renforcées, les PME québécoises souhaitent voir des organismes proactifs auprès des entreprises de leur territoire. À cet effet ce sont 85 % des PME québécoises qui souhaitent voir la première ligne de service faire des suivis afin de s'assurer qu'elles reçoivent toute l'aide disponible.

Figure 7

Veiller à ce que l'organisation de première ligne fasse un suivi auprès des entreprises pour s'assurer qu'elles reçoivent suffisamment de soutien, de conseils et de financement



■ Très utile ■ Assez utile ■ Pas utile ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Sans objet

Sources : FCEI, Sondages Votre voix de juin 2024 n = 283 - Sondage Votre voix septembre 2024 n= 198 - Sondage FCEI sur le développement régional au Québec n = 179. Résultats cumulés n = 660

Les MRC et leurs organismes délégataires en développement local doivent ainsi continuer et renforcer leur rôle de courroie de transmission entre les entreprises locales et l'écosystème spécialisé. Ce rôle est grandement important dans la poursuite du développement d'une culture d'innovation chez les entrepreneurs québécois, et tout autant pour l'accroissement d'une culture d'affaires entre les entreprises et la recherche appliquée.

La réduction de la taille de l'écosystème de services de soutien et de financement soutenus par les derniers publics permettra des actions de référencement simplifiées et dorénavant sans complexe de froisser des organismes aux missions trop souvent similaires.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

QUELQUES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UN MEILLEUR ÉCOSYSTÈME

Le constat est indéniable : les entrepreneurs font appel aux services locaux de développement des MRC ou de leurs organismes délégataires lorsqu'ils ont besoin de soutien et d'accompagnement. Ils indiquent aussi souhaiter voir le rôle de ces services être consolidé par des politiques gouvernementales claires et efficaces.

Pour ce faire, la FQM et la FCEI proposent des gestes forts qui permettront d'atteindre l'objectif du ministre des Finances, soit d'optimiser l'écosystème d'accompagnement et de financement des entrepreneurs dans les communautés et les régions du Québec.

Proposition n°1

Évaluer les programmes de soutien en matière de développement économique local et mesurer leur efficacité et leur cohésion, notamment au regard du respect de l'approche déployée via Accès entreprise Québec.

Proposition n°2

Faire des services locaux de développement des MRC la porte d'entrée simplifiée pour les entrepreneurs en ce qui a trait au référencement et à l'accès à l'écosystème de soutien et de financement mis en place par l'État québécois.

Proposition n°3

Obliger une collaboration bilatérale entre toute nouvelle initiative gouvernementale en matière de développement local et d'accompagnement des entrepreneurs dans les régions du Québec, et le réseau Accès entreprise Québec, dans le but de renforcer le référencement à l'intérieur des services locaux de développement.

Proposition n°4

Consolider les liens entre Investissement Québec et les services locaux de développement des MRC, tout en respectant les paramètres des outils de chacun. Le tout afin de favoriser la collaboration et assurer la meilleure offre de services possible à l'entrepreneuriat et aux entreprises dans chacun des territoires.

En lien avec la proposition 4, il s'avère important que du personnel des bureaux régionaux d'Investissement Québec participe et s'implique davantage dans les rencontres des instances et des comités locaux mis en place par les services de développement économique des MRC. Cela leur permettra de mieux comprendre le contexte particulier dans lequel évolue chacun des services de développement économique des MRC, tout en maximisant les interventions dans chaque territoire.



CONCLUSION

Par l'ajout de ressources en développement économique dans les MRC via Accès entreprise Québec, les services de développement économique local se sont renforcés et permettent ainsi d'assurer aux entreprises un accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre, tout en respectant les spécificités économiques régionales.

Pour la FQM et la FCEI, la valorisation de l'entrepreneuriat ne doit pas se baser sur une vaste étendue de programmes de soutien, d'accompagnement et de financement. Cette valorisation doit impérativement s'appuyer sur un écosystème de soutien entrepreneurial simple, compréhensible et organisé.

Selon l'Indice entrepreneurial québécois du Réseau mentorat, le taux global d'intention d'entreprendre au Québec est passé de 20,4 % en 2019 à 15,1 % en 2021 et à 16,1 % en 2022. Devant ces données, il importe que nos milieux poursuivent leur responsabilité en matière de soutien à leurs entrepreneurs, et ceux en devenir, en mettant la table pour un environnement socioéconomique favorable à l'atteinte de leurs ambitions.

Le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation affirmait en 2017 que les nations les plus prospères possédaient des infrastructures modernes afin d'assurer un déplacement efficace des biens et des personnes. L'un des quatre accélérateurs de succès déterminé dans le rapport visait à combler les failles dans l'accès Internet haute vitesse en région. Près de la totalité des foyers du Québec y ont aujourd'hui accès.

Il est maintenant temps d'administrer un deuxième accélérateur de succès ciblé à l'époque par les 32 leaders socioéconomiques québécois, soit la simplification de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat actuel.

En ce sens, la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont la ferme conviction que les services de première ligne aux entrepreneurs des MRC et de leurs organismes délégataires doivent former véritablement la porte d'entrée de l'écosystème d'accompagnement et de financement soutenu par l'État québécois à l'attention des entrepreneurs de toutes nos régions, et ce, au bénéfice de tous nos territoires.

